

**POHER COMMUNAUTE**

Date de convocation : 8 avril 2011  
Date d'affichage : 22 avril 2011

Nombre de membres :  
en exercice : 34  
présents : 28  
votants : 32

**L'an deux mille onze,  
le 14 avril à dix-huit heures trente**

le Conseil de Poher communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Carhaix en séance publique sous la présidence de Monsieur Christian TROADEC

**Étaient présents** Christian TROADEC, Daniel COTTEN, Roger LOSTANLEN, Olivier FAUCHEUX, Jean-Yves LE PENNEC, Jo BERNARD, Rémy L'HOPITAL, Hélène GUILLEMOT, Hélène JAFFRE, Henri SEZNEC, Jacques QUILTU, Annie LE GUEN, Claude KERANGUYADER, Philippe NEDELLEC, Brigitte VALLEE, Marie-Hélène LE BIHAN, José LE CAROFF, Sylvie LE MAT, José LE GUELAFF, Daniel CAILLAREC, Samuel FEAT, Xavier BERTHOU, Stéphane COTTY, Jean-Claude LE GUELAFF, Anne-Marie YVINEC, Marie-Hélène SALIOU, Viviane MOISAN, Christian LE ROUX.

**Secrétaire de séance** : Marie-Hélène SALIOU

**Absents** : Pierrot BELLEGUIC- Erwan LE BIHAN

**Procurations** : Bernadette LARROQUE à Hélène GUILLEMOT - Marie-Antoinette QUILLEROU à Christian TROADEC- Joël PINSEC à Xavier BERTHOU- Jean GRANNEC à Viviane MOISAN

**Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2010**

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement fait l'objet d'une affectation prioritaire dans les conditions prévues à l'article R 2311-12 du CGCT :

- En priorité, en réserves au compte 1068 pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement apparu à la clôture de l'exercice précédent,
- Pour le solde, en excédent de fonctionnement reporté ou en dotation complémentaire en réserves.

NB : le besoin de financement de la section d'investissement est déterminé par le solde d'exécution de cette même section, corrigé des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

**Il est proposé au Conseil Communautaire d'affecter comme suit les excédents de fonctionnement constatés aux Comptes Administratifs 2010 :**

	B principal	BHTVA	B SPANC	B OM	B Voirie	Kervoas doué Ouest	Kerher vé Est
<b>Résultat de fonctionnement 2010</b>	381 058.36 €	57 888.19 €	-14 618.38 €	142 462.17 €	-94 286.02 €	0	0
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement 2010</b>	3 271 285.96 €	- 2 248 723.95 €	9 663.33 €	84 898.82 €	134 318.51 €	0	0
<b>Restes à réaliser</b>							
<i>Dépenses</i>	-310 125.64 €	-399 734 €	- 1 469.88 €	0	0	0	0
<i>Recettes</i>	738 087.23 €	18 500 €	0	1 869.17 €	0	0	0
Solde des restes à réaliser	427 961.59 €	- 381 234 €	- 1 469.88 €	1 869.17 €	0	0	0
Besoin de financement (résultat d'investissement 2010 + solde des restes à réaliser)	Néant	2 629 957.95 €	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Affectation en investissement à l'article 1068	381 058.36 €	57 888.19 €	0	40 000 €	0	0	0
Affectation en recettes de fonctionnement à l'article 002	0	0	0	102 462.17 €	0	0	0

*1un prêt du budget principal au budget HT sera réalisé pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement du budget HT*

### **UNANIMITE POUR**

#### **Vote du taux de Cotisation Foncière des Entreprises**

Dans l'attente de la notification officielle de l'état 1259 FPU, il est proposé au conseil de reconduire le taux rebasé de 2010 en matière de Cotisation Foncière des Entreprises. Ce taux garantit une stabilité de la pression fiscale sur les entreprises.

### **UNANIMITE POUR**

#### **Vote du taux 2011 de la taxe d'habitation**

La réforme de la TP prévoit le transfert de la part départementale de la taxe d'habitation (TH) perçue par le Département au bloc communal.

Poher communauté doit donc voter un taux de TH pour 2011.

Il est proposé de voter un taux de 9.97% qui correspond à un taux de référence qui n'alourdit pas la pression fiscale sur le contribuable.

#### **Calcul du taux de référence 2010**

Taux de TH voté dans le département en 2010	9.21%
Coefficient de correction applicable à ce taux de référence	1.034
Taux de référence 2010 corrigée (9.21% x 1.034) – transfert des frais de recouvrement par l'Etat	9.53%
Taux moyen pondéré de TH 2010 des communes membres	12.90%
Coefficient de correction applicable à ce taux moyen pondéré	0.034
Majoration du taux de référence corrigé (12.90% x 0.034)	0.44%
Taux global de référence 2010 corrigé (9.53% + 0.44%)	9.97%

### **UNANIMITE POUR**

#### **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères-Taux 2011**

Suite à l'étude sur l'optimisation du système de collecte des déchets ménagers, plusieurs actions ont été menées :

- Organisation d'une collecte spécifique de cartons
- Répartition plus juste entre les différentes catégories d'usagers avec, notamment, la mise en place de la redevance spéciale pour les gros producteurs de déchets

Ces actions vont se poursuivre avec la réduction de la fréquence des collectes sur la Ville de Carhaix à l'automne 2011.

Au regard des charges inscrites au budget prévisionnel 2011, une baisse du taux de la taxe ordures ménagères peut être envisagée.

Conformément à l'article 107 de la loi de finances initiale pour 2004, codifié aux articles 1636 B sexies et 1609 quater du Code Général des impôts qui prévoit que la perception de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères découle du vote d'un taux, il est proposé au conseil :

- De baisser le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de 2.46 %, fixant ainsi le taux 2011 à 11.9 % au lieu de 12.2% en 2010.

### **UNANIMITE POUR**

## Vote du taux de taxe sur le foncier non bâti

Dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle, il est prévu que l'Etat transfère aux EPCI à TPU les frais de gestion de la taxe foncière non bâti sur sa part communale.

Afin de ne pas alourdir la pression fiscale sur les contribuables, il est proposé de voter un taux de référence de 2.16%.

### UNANIMITE POUR

## Subventions, participations et cotisations 2011

Le conseil est invité à se prononcer sur les concours divers, subventions, participations et adhésions programmés pour l'année 2011.

### 6281 – concours divers – cotisations

<u>Divers</u>	<u>Année 2010</u>	<u>Année 2011</u>
ALECOB	3 392.64 €	3 392,64 €
AMF	783.55 €	805 €
ADCF	0	1 500 €
MISSION LOCALE	13 416.30 €	13 777 €
Pays COB	23 642.46 €	23 889,84 €
ADIL	2 895 €	2 950 €
MEGALIS – adhésion	1 100 €	1 100 €
MEGALIS – abonnement plateforme et tiers télétransmission	819.96 €	820 €
MEGALIS – acquisition données orthophotographiques		300 €
Office de la Langue Bretonne	750 €	1 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>46 799.91 €</b>	<b>50 034.48 €</b>

<u>Tourisme</u>	<u>Année 2010</u>	<u>Année 2011</u>
PAYS D'ACCUEIL	29 568 €	29 568 €
CDT	80 €	80 €
<b>TOTAL</b>	<b>29 648 €</b>	<b>29 648 €</b>
	<b>TOTAL 2011 : 79 682.48 €</b>	

### 657362 – subvention au CIAS

	<u>Année 2010</u>	<u>Année 2011</u>
- Foyer logement de la Salette / fonctionnement	30 050 €	38 668 €
- AILE / fonctionnement FJT	49 200.07 €	40 856.60 €
- CIAS / charges liées à l'hébergement d'urgence	1 503.86 €	727 €
- Degemer Mat / animation du foyer logement	650 €	650 €
- CIAS Remboursement des salaires du personnel communautaire mis à disposition – <i>cette subvention sera remboursée par le CIAS</i>		10 416 €
<b>TOTAL</b>	<b>81 403.93 €</b>	<b>91 317.60 €</b>
	<b>TOTAL 2011 : 91 317.60 €</b>	

## 657 – subventions de fonctionnement et participations diverses

<u>Divers</u>	<u>Année 2010</u>	<u>Année 2011</u>
Syndicat de l'élevage / comice agricole	1 830 €	0 (le comité de développement reversera au syndicat une subvention de 2000€)
Comité de développement / bourses JA et comice agricole	15 750 € (15 250 € pour 10 bourses JA + 500€ comice agricole)	8 600€ (6100 € pour 4 bourses JA +2500 € pour le comice agricole)
Skol Louarnig / programme Flora Armorica	765 €	905€
PACT ARIM / montage dossiers 2010	1365.36 €	2 417.52€
<b>TOTAL</b>	<b>19 710.36 €</b>	<b>11 922.52 €</b>

<u>Musique</u>	<u>Anne 2010</u>	<u>Année 2011</u>
Ecole de musique du Kreiz Breizh / participation projets	4 3712.89 € (stage orchestre 2009 et 2010 + projet «fanfare cubaine »)	1 300 € (stage orchestre 2011)
<b>Total</b>	<b>4 3712.89 €</b>	<b>1 300 €</b>

<u>Enfance/jeunesse</u>	<u>Année 2010</u>	<u>Année 2011</u>
<u>GALIPETTE / fonctionnement</u> (9 mois sur 12 mois)	153 050 €	114 787.50 €
<u>ULAMIR / fonctionnement</u> (9 mois sur 12 mois)	153 670 €	115 252.50 €
CLAJ / fonctionnement)	113 835 €	85 376.25 €
CLAJ / spectacles jeunes organisés au Glenmor)	4 000 €	3 000 €
CLAJ / karting	0	9 000 €
CLAJ (remboursement des salaires du personnel communautaire mis à disposition 9 mois sur 12 mois – cette subvention est remboursée par le CLAJ)	72 600 €	54 450 €
<u>Total CLAJ</u>	190 435 €	151 826.25
<u>Association préparons demain</u>	2 000 €	0
<b>TOTAL</b>	<b>499 155 €</b>	<b>381 866.25 €</b>

<u>Tourisme</u>	<u>Année 2010</u>	<u>Année 2011</u>
Office du Tourisme / fonctionnement	6 850 €	6 850 €
Office (remboursement des salaires du personnel communautaire mis à disposition – cette subvention est remboursée par l'office du tourisme)	65 000 €	65 000 €
<b>Total Office du Tourisme</b>	<b>71 850 €</b>	<b>71 850 €</b>
<u>Manifestations touristiques</u>		
Bagadañs / concours 14 juillet	1000 €	0
Bagad Karaez / animation du trophée des sports	0	1 000 €
Comité de Foire Kala Goanv / Foire aux chevaux 5 novembre	1 000 €	1 000 €
Kreizh Breizh Elites / KBE le 23-24-25 juillet	2 000 €	2 000 €
Breizh Sport Attitude / semi-marathon le 14 mai	1 000 €	1 000 €
Mi-Août Bretonne / le 13 août	2 000 €	2 000 €
Comité de piste du COB / 6 épreuves sur	1 000 €	1 000 €

le vélodrome		
Raid Vorgium / Carhaix Sport Nature le 3 juillet	500 €	500 €
Border Collie 29 (ABC 29) / championnat de France chiens de troupeaux sur bovins le 7 août	0	1 000 €
Fédération War'l Leur / Gouel Ar Vugale	5 000 €	0
Dazont Ar Yezh / fête de la langue bretonne	200€	0
Ville de Carhaix / départ du Tour de France	0	5 000 €
<b>Sous-total</b>	<b>13 700€</b>	<b>14 500€</b>
<b>TOTAL</b>	<b>85 550€</b>	<b>86 350€</b>

Total 2010 = 608 728.25€	Total 2011 = 481 438.77 €
--------------------------	---------------------------

### **6748 - Aides aux Emplois-jeunes pérennisés**

Délibération du 23 mars 2006 et du 17 décembre 2009

Organisme	ETP aidé 2011	Montant 2010	Montants 2011
Centre Equestre de Kerniguez	1	1 725 €	1 725 €
Judo-club du Poher	1	1 725 €	1 725 €
Mémoires du Kreiz Breizh	1	3 450 €	1 725 €
Carhaix-Poher Gymnastique	1	1 725 €	1 725 €
Tennis club	1	1 675 €	1 725 €
ALCP	Plus de salarié en 2011	1 582 €	0
Contrechamps	Pas de demande	1 725 €	0
Carhaixment Danse	15/35è	790 €	740 €
<b>TOTAL</b>		<b>14 397 €</b>	<b>9 365 €</b>

**UNANIMITE  
POUR**

### **Admission en non valeur de créances irrécouvrables**

#### **Budget HTVA**

Suite à la liquidation judiciaire de la société ayant racheté une vitrine de la boucherie de Poullaouën et à la clôture de la liquidation pour insuffisance d'actif, il est proposé au Conseil l'admission en non valeur d'une créance de 2 696.45 € HT soit 3 224.96 € TTC.

**UNANIMITE POUR**

### **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères-Taux 2011**

Suite à l'étude sur l'optimisation du système de collecte des déchets ménagers, plusieurs actions ont été menées :

- Organisation d'une collecte spécifique de cartons
- Répartition plus juste entre les différentes catégories d'usagers avec, notamment, la mise en place de la redevance spéciale pour les gros producteurs de déchets

Ces actions vont se poursuivre avec la réduction de la fréquence des collectes sur la Ville de Carhaix à l'automne 2011.

Au regard des charges inscrites au budget prévisionnel 2011, une baisse du taux de la taxe ordures ménagères peut être envisagée.

Conformément à l'article 107 de la loi de finances initiale pour 2004, codifié aux articles 1636 B sexies et 1609 quater du Code Général des impôts qui prévoit que la perception de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères découle du vote d'un taux, il est proposé au conseil :

- De baisser le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de 2.46 %, fixant ainsi le taux 2011 à 11.9 % au lieu de 12.2% en 2010.

**UNANIMITE POUR**

### **Autorisations de programme/Crédits de paiement-actualisation**

#### **Centre de formation et de valorisation des Vieilles Charrues**

Le lancement de l'opération de construction du Centre de Formation et de Valorisation des Vieilles Charrues est effectif avec la désignation du programmiste dont l'étude est intégralement financée par l'association « Les Vieilles charrues ». Il convient de réviser les crédits de paiement 2010, 2011 et 2012 pour tenir compte, d'une part des dépenses réalisées à la date du 31/12/2010 et d'autre part, des dépenses engagées au titre de cette opération :

**BUDGET 2011**

**AUTORISATION DE PROGRAMME-CREDITS DE PAIEMENT-CENTRE DE VALORISATION ET DE FORMATION DES VIEILLES  
CHARRUES  
Révision n°2**

**DEPENSES**

Libellé AP	Montant AP initiale en HT	CP 2009 HT	CP 2010 HT	CP 2011 HT	CP 2012 HT
Construction du centre de valorisation et de formation des Vieilles Charrues	2 500 000 €	2 609.91 €	70 €	98 000 €	2 399 320.09 €

**N.B. : L'équipement est financé par un don de l'association « Les Vieilles Charrues » et par d'autres partenaires institutionnels**

**Pôle jeunesse**

Dans la cadre du projet de construction du pôle jeunesse, il est proposé au Conseil de procéder à l'actualisation des crédits de paiement pour tenir compte des dépenses réalisées à la date du 31 décembre 2010 :

**BUDGET 2011**

**AUTORISATION DE PROGRAMME-CREDITS DE PAIEMENT-Pôle jeunesse  
Révision n°2**

**DEPENSES**

Libellé AP	Montant AP initiale en HT	CP 2007 HT	CP 2008 HT	CP 2009 HT	CP 2010 HT	CP 2011 HT	CP 2012 HT	CP 2013 HT	CP 2014 HT
Pôle jeunesse	2 137 970 €	16 609.31 €	32 421.50 €	44 641.36 €	0 €	11 960 €	50 000 €	991 169 €	991 168.83 €

**UNANIMITE POUR****Aire multisports de Plounévélzel – Attribution d'un fonds de concours**

La commune de Plounévélzel a pour projet de réaliser une aire de jeux multisports. Cet équipement pourra être utilisé :

- par les nombreuses associations à vocation sportive présentes sur la commune (football, tir à l'arc, ping-pong, roller, etc.).
- par l'encadrement de l'école de foot (60 enfants) et des équipes de jeunes pour améliorer et diversifier les actions sportives.
- par les associations jeunesse, ULAMIR et CLAJ, qui interviennent sur la commune (ULAMIR et CLAJ) pour proposer de nouvelles activités.

Le montant prévisionnel du projet s'élève à 71 340 € HT. Des subventions ont été sollicitées auprès du Conseil général et du Pays COB. L'aire pourra être opérationnelle durant l'été 2011.

En application de la délibération du conseil communautaire en date du 13 octobre 2005 qui a défini les règles d'attribution de fonds de concours communautaires aux projets communaux, la commune sollicite auprès de Poher Communauté un fonds de concours de 10% du coût prévisionnel de l'opération.

Il est donc proposé au conseil d'approuver l'attribution à la commune de Plounévezel d'un fonds de concours de 7 134 € pour ce projet.

### **UNANIMITE POUR**

#### **Sanitaires publics Le Moustoir – Attribution d'un fonds de concours**

En 2006, lors de la réhabilitation de l'ancienne mairie de Le Moustoir en logement locatif, les sanitaires publics ont été démolis afin d'y créer une pièce supplémentaire. Depuis cette date la commune ne dispose plus de sanitaires publics. En 2007, l'ancienne mandature avait acheté une ancienne remise au niveau du bourg afin d'y créer des sanitaires. En 2009, le projet a été confié à un architecte.

Le coût du projet s'élève à 33 662.02 € HT qui se décompose comme suit :

- travaux = 30 244.41 € HT

- honoraires d'architecte et de contrôle technique = 3 417.61 € HT

En application de la délibération du conseil communautaire en date du 13 octobre 2005 qui a défini les règles d'attribution de fonds de concours communautaires aux projets communaux, la commune sollicite auprès de Poher Communauté un fonds de concours de 10% du coût prévisionnel de l'opération.

**Il est donc proposé au conseil d'approuver l'attribution d'un fonds de concours de 3 366.20 € à la commune de Le Moustoir pour la réalisation de son projet.**

### **UNANIMITE POUR**

#### **Maison des Jeux d'adresse à Carhaix – Attribution d'un fonds de concours**

La Ville de Carhaix a pour projet de créer une maison des jeux d'adresse. Le bâtiment, situé sur la zone de Kerampuil, aura une surface de 900 m<sup>2</sup> au sol. Cet équipement sera utilisé par près de 450 adhérents de trois clubs : boule bretonne, palet sur terre et pétanque. Le bâtiment sera doté d'un club house comportant des sanitaires, un coin buvette, des vestiaires, des locaux techniques et une aire de jeux.

Par ailleurs, le bâtiment sera ouvert à d'autres associations ou aux scolaires. Il servira également pour toutes les manifestations qui auront lieu à Kerampuil : cross, championnats, comice agricole, etc.

Le coût global du projet est estimé à 425 000 € HT. Des subventions ont été sollicitées auprès de l'Etat au titre de la DETR (30% soit 127 500 €) et du Conseil général (10% soit 42 500€). La livraison est prévue pour le second semestre 2011.

En application de la délibération du conseil communautaire en date du 13 octobre 2005 qui a défini les règles d'attribution de fonds de concours communautaires aux projets communaux, la commune sollicite auprès de Poher Communauté un fonds de concours de 10% du coût prévisionnel de l'opération, plafonné à 30 490 €.

Il est donc proposé au conseil d'approuver l'attribution à la Ville de Carhaix d'un fonds de concours de 30 490 € pour le projet de la maison des jeux d'adresse.

### **UNANIMITE POUR**

#### **Dotation de Solidarité Communautaire-Attributions 2011**

Jusqu'à 2011, la règle concernant l'attribution de la Dotation de Solidarité Communautaire était la suivante : l'enveloppe affectée à la dotation de solidarité était abondée de 25% du produit issu de la croissance annuelle des bases de taxe professionnelle (TP) après déduction de l'enveloppe annuelle budgétisée pour les fonds de concours attribués aux communes pour la réalisation d'équipements communaux.

Or, suite à la réforme de la taxe professionnelle, les bases TP n'existent plus. Poher communauté devra donc se doter de nouvelles règles pour calculer la DSC. Cette étude sera menée courant 2011.

Dans l'attente de ces nouvelles règles, il est proposé de calculer la dotation 2011 en fonction des bases de taxe professionnelle 2009. Par ailleurs, afin de ne pas diminuer le montant de la dotation 2011, les fonds de concours qu'il est proposé d'attribuer cette année à trois communes ne sont pas pris en compte dans ce calcul.

Il est donc proposé au conseil d'approuver le maintien de la dotation de solidarité attribuée aux communes au même niveau qu'en 2010 :

	DSC 2005	DSC 2006	DSC 2007	DSC 2008	DSC 2009	DSC 2010	DSC 2011
Carhaix	132 725	147 267	147 267	162 097	179 463	175 947	<b>175 947</b>
Poullaouen	97 995	107 123	107 123	110 473	114 397	113 603	<b>113 603</b>
Le Moustoir	17 117	24 814	24 814	26 601	28 694	28 271	<b>28 271</b>
Motreff	6 311	16 612	16 612	18 620	20 971	20 495	<b>20 495</b>
Kergloff	19 208	31 944	31 944	34 295	37 047	36 490	<b>36 490</b>
Saint-Hernin	20 601	31 182	31 182	33 426	36 054	35 522	<b>35 522</b>
Cléden-Poher	10 455	19 858	19 858	22 685	25 996	25 326	<b>25 326</b>
Plounévezel	8 706	22 220	22 220	24 983	28 220	27 565	<b>27 565</b>
<b>TOTAL</b>	<b>313 118</b>	<b>401 020</b>	<b>401 020</b>	<b>433 180</b>	<b>470 842</b>	<b>463 219</b>	<b>463 219</b>

## UNANIMITE POUR

### Attribution de compensation 2011

Dans l'attente de la délibération des communes concernant le transfert de la compétence «espaces publics numériques», il est proposé au conseil de maintenir le montant de l'attribution de compensation versée aux communes membres :

	Rappel AC 2010	AC 2011
Carhaix	2 317 653	2 317 653
Poullaouen	155 952	155 952
Le Moustoir	21 432	21 432
Motreff	34 080	34 080
Kergloff	7 716	7 716
Saint-Hernin	14 016	14 016
Cléden-Poher	85 740	85 740
Plounévezel	7 668	7 668
<b>TOTAL</b>	<b>2 644 257 €</b>	<b>2 644 257 €</b>

Si la compétence est adoptée, Poher communauté procèdera au calcul des charges transférées venant en déduction de l'attribution de compensation.

## UNANIMITE POUR

### Création du budget annexe « Kergorvo Nord »

Dans le cadre du projet d'extension de la zone à vocation industrielle de Kergorvo à Carhaix, il est proposé au conseil :

- D'autoriser la création d'un budget annexe dénommé « Kergorvo Nord»
- D'opter pour le régime de la TVA et d'autoriser le Président à effectuer toutes les déclarations auprès de l'administration fiscale

## UNANIMITE POUR

## Budgets primitifs 2011

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur les budgets primitifs 2011.

### Les Budgets sont proposés au vote par chapitre et par opération d'équipement

**Le Budget Principal est ADOPTE**

par 30 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Brigitte VALLEE et Philippe NEDELLEC)

**Le Budget des Opérations Hors Taxes est ADOPTE**

par 30 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Brigitte VALLEE et Philippe NEDELLEC)

**Le Budget de la ZA de Kervoasdoué-Ouest est ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Le Budget de la ZA de Kerhervé-Est est ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Le Budget de la ZA de Kergorvo-Nord est ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Le Budget du service Voirie est ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Le Budget du service de collecte des Ordures Ménagères est ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Le Budget du Service Public d'Assainissement Non Collectif est ADOPTE A L'UNANIMITE**

### Elaboration d'un plan global de déplacement – approbation et plan de financement

Poher Communauté souhaite lancer un vaste plan de réflexion et d'organisation du transport collectif sur son territoire. Tous les publics sont visés : scolaires, travailleurs, grand public, touristes.

Il s'agit d'harmoniser les transports afin de mutualiser les moyens. Pour ce faire, Poher communauté souhaite élaborer un plan global de déplacements intercommunal adapté à la problématique de son territoire.

Les objectifs de cette démarche sont les suivants :

1. Disposer d'un état des lieux précis sur la problématique des transports de personnes sur la Communauté de communes.

2. Disposer de pistes d'actions permettant d'améliorer les conditions de déplacements de tous les usagers et d'améliorer les services proposés en vue de favoriser leur accès par tous (jeunes, chômeurs, salariés, personnes âgées, etc.),

Il s'agira notamment d'améliorer les services existants et leur organisation actuelle, d'améliorer la coordination entre les différents acteurs du transport, et éventuellement de proposer de nouveaux services de proximité. Par ailleurs, la communauté de communes attend de cette étude des propositions concrètes quant au mode d'organisation des transports. L'étude devra déterminer s'il est possible de réaliser des économies d'échelle, ce qui permettrait de développer de nouveaux services. Cette mutualisation devra être étudiée aussi bien en matière de personnel que de matériel. Le prestataire devra également étudier l'opportunité et la faisabilité de l'élaboration d'un Périmètre de Transports Urbains (PTU).

3. Définir, à partir de la connaissance acquise précédemment, un scénario d'amélioration des modes de transport existants et permettant d'atteindre des objectifs en matière d'accessibilité, de coût, de protection de l'environnement (économies d'énergie, limitation des émissions de gaz à effet de serre). Ce scénario sera le Plan Global de Déplacements de la Communauté de communes.

La première phase de l'étude, le diagnostic, sera réalisée par un élève ingénieur en 5ème année à l'école d'ingénieurs Polytechnique de l'Université de Tours. Un cabinet d'étude devrait ensuite prendre le relais pour finaliser l'étude. L'objectif est de disposer de plan global de déplacement pour la fin 2011, pour une mise en œuvre en 2012.

Le plan de financement est le suivant :

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>		
Frais d'étude HT	27 591 €	Conseil général du Finistère – enveloppe transports du contrat de territoire	30% de 40 000 €	12 000 €
Frais d'étude TTC	33 000 €	ADEME	25% de 40 000€	10 000 €
		Région Bretagne	25% de 40 000€	10 000 €
Rémunération élève ingénieur	7 000 €	Poher communauté		8 000 €
<b>Total TTC</b>	<b>40 000 €</b>	<b>Total</b>		<b>40 000 €</b>

Il est proposé au conseil :

- d'approuver le principe de la réalisation de ce plan global de déplacement
- d'autoriser le président à solliciter des subventions auprès du Conseil général du Finistère et de l'ADEME

### **UNANIMITE POUR**

#### **Elaboration d'un plan global de déplacement – modalités d'accueil d'un élève ingénieur stagiaire**

Le conseil communautaire vient d'approuver la réalisation d'un plan global de déplacement sur le territoire de Poher communauté.

Il est proposé de confier la réalisation du diagnostic à un élève en 5ème année à l'école d'ingénieurs Polytechniques de Tours.

Le stage se déroulera du 30 mai au 16 septembre 2011.

Il est proposé d'accorder à cet élève ingénieur une gratification correspondant au SMIC mensuel. Pendant la période de stage, celui-ci résidera au Foyer des Jeunes travailleurs de Carhaix. La collectivité prendra en charge la différence entre le loyer à payer et la participation de la CAF perçue par l'élève ingénieur.

Cette aide financière estimée à 160 €/mois sera réévaluée dès notification de la participation CAF. Elle sera versée au bénéficiaire du stagiaire en 2 échéances, fin juin et début septembre 2011.

Le conseil est invité à autoriser le président :

- à signer la convention de stage obligatoire
- à inscrire au budget général de la collectivité, la gratification équivalente au SMIC
- à verser une aide financière au logement

### **UNANIMITE POUR**

#### **Redevance spéciale des administrations : signature de conventions bipartites**

Par délibération du 23 mars 2003, la Communauté de Communes a soumis à la redevance spéciale les locaux sans caractère industriel et commercial, affectés à un service public de l'Etat, des Régions, des Départements et des Etablissements Publics. Ces établissements ne sont pas soumis à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Cette redevance est assise sur le tonnage annuel de déchets produits auquel on applique un tarif à la tonne voté par le conseil communautaire. Elle concerne notamment : les écoles primaires communales, le lycée Paul Sérusier et le collège Beg Avel, l'espace culturel GLENMOR, le Centre Hospitalier Universitaire de Brest, l'hôtel des finances, le Centre de Secours et les campings de Carhaix et Cléden-Poher.

Afin de fixer les modalités d'application et d'exécution de l'élimination des déchets non ménagers assimilables aux ordures ménagères assurées par Poher communauté et de régulariser ainsi l'absence d'accord bipartite entre la collectivité et les établissements publics, Il est proposé au conseil :

-d'autoriser le Président à procéder à la signature de conventions avec les administrations et les établissements privés concernés par la collecte, comme cela a été fait avec les entreprises soumises à la redevance spéciale.

### **UNANIMITE POUR**

#### **Constitution de la commission d'appel d'offres**

La commission d'appel d'offres de Poher communauté a été désignée lors du conseil communautaire du 30 avril 2008 et se trouve composée comme suit :

##### **Titulaires :**

*Didier GOUBIL*

*Jacques QUILTU*

*Daniel CAILLAREC*

*Daniel COTTEN*

*Jean Claude LE GUELAFF*

##### **Suppléants :**

*Viviane MOISAN*

*Christian TROADEC*

*Xavier BERTHOU*

*Marie Hélène LE BIHAN*

*Olivier FAUCHEUX*

Sa composition n'a pas été modifiée suite à l'élection de Monsieur Christian TROADEC à la Présidence de Poher communauté.

Peu réunie depuis la modification des seuils concourant au choix de la procédure de mise en concurrence (adaptée ou formalisée), la commission d'appel d'offres pourra néanmoins être amenée à se réunir sur la durée du mandat.

Il est donc proposé aux membres du conseil communautaire d'approuver la modification de la composition de la commission d'appel d'offres.

*Rappel des modalités d'élection et de constitution :*

*Aux termes de l'article 22 du Code des Marchés Publics, la commission d'appel d'offres est composée du Président de l'EPCI ou de son représentant, et de 5 membres du conseil communautaire pour les EPCI comptant une commune de plus de 3 500 habitants.*

*Les membres de la commission sont élus au **scrutin secret de liste** comptant 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.*

La liste suivante est soumise au vote des membres du conseil communautaire :

**Titulaires :**

Didier GOUBIL

Jacques QUILTU

Daniel CAILLAREC

Daniel COTTEN

Jean Claude LE GUELAFF

**Suppléants :**

Viviane MOISAN

José LE GUELAFF

Xavier BERTHOU

Marie Hélène LE BIHAN

Olivier FAUCHEUX

Il est proposé que Daniel Caillarec puisse assurer la suppléance du Président en cas d'absence.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

**Prévention des risques professionnels – mise en œuvre du DOCUMENT UNIQUE de la collectivité – demande de subvention auprès du Fonds National de prévention de la CNRACL**

La prévention des risques professionnels entre dans les obligations légales des employeurs du secteur public territorial ou hospitalier.

A ce titre, le conseil communautaire, réuni le 22 février 2007, a lancé la démarche globale de prévention des risques par le biais de :

1/ La création d'une fonction d'ACMO (Agent Chargé de la Mise en Œuvre des actions de prévention) au sein du personnel (poste attribué en avril 2008)

2/ La signature d'une convention avec le centre de gestion 29 pour la mise à disposition d'un ACFI (Agent Chargé de la Fonction d'Inspection) pour une mission de diagnostic exhaustif des facteurs de risques inhérents aux situations de travail, aux comportements individuels et aux locaux et véhicules de travail mais également une mission d'accompagnement pour la réalisation d'un document unique et la mise en place d'actions de formations pertinentes

Les objectifs sont à ce jour quasiment réalisés, puisque le Comité Technique Paritaire (CTP), réuni le 25 février dernier, a donné un avis favorable au Document Unique élaboré en commun avec l'ACMO, l'ACFI, les élus et les représentants du personnel présents au CTP, les référents et les responsables de services, la direction et le service des ressources humaines.

Une prochaine réunion du CTP est prévue début juin 2011 pour finaliser le document unique.

Le Fonds national de prévention de la CNRACL a été créé pour soutenir les actions entreprises dans ce domaine.

Le budget investi dans ce projet est équivalent à ce jour à 30 000 € soit 233 jours, représentant le temps mobilisé par l'ensemble des acteurs autour de la démarche.

Il est demandé au conseil de Poher communauté de se prononcer sur le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de la Caisse des dépôts, gestionnaire du Fonds national de prévention de la CNRACL et de donner pouvoir au président pour rechercher les financements nécessaires à la finalisation du projet et pour signer les pièces s'y rapportant.

**UNANIMITE POUR**

## Entretien et création de circuits de randonnée

### Renouvellement de la convention de prestations avec le CETO pour 2011

Dans le cadre des politiques de lutte contre l'exclusion, l'association CETO (Carhaix Entraide Travail Occasionnel) reconduit le chantier d'insertion mis en place depuis 2004.

Cette équipe est constituée en 2011 de 8 personnes à 26 h par semaine en contrat unique d'insertion (C.U.I.) dits contrats d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E.). Cette équipe est accompagnée par un encadrant technique. Une conseillère en insertion assure également le suivi social et administratif de l'équipe.

Les missions de ce chantier sont axées sur l'entretien et la création de chemins de randonnée, l'aménagement et l'entretien d'espaces naturels, l'embellissement de zones d'accueil et de repos, la mise en valeur du patrimoine (fontaines, fours à pain...) etc.

Les services du chantier d'insertion peuvent être employés pour ces prestations par des collectivités locales ainsi que par des associations.

Depuis avril 2004, Poher communauté soutient cette initiative en employant le chantier d'insertion pour l'entretien et la création de circuits de randonnée balisés sur les huit communes de la communauté.

Les besoins dans ces domaines sont évalués à 3 400 heures pour l'année 2011. Le coût horaire de la prestation est de 5 € soit un montant prévisionnel de 17 000 € pour 2011.

**Il est donc proposé au conseil communautaire de renouveler la convention de prestations avec le CETO pour l'année 2011.**

Bernadette LARROQUE ne prend pas part au vote.

### UNANIMITE POUR

#### Commerce1 de Cléden-Poher : Conditions de mise à disposition

Les travaux pour l'aménagement d'un commerce jouxtant la boulangerie/pâtisserie/alimentation au bourg de Cléden-Poher sont en cours d'achèvement.

Le local se compose d'une surface commerciale de 58m<sup>2</sup>, d'un bureau pour 4.6m<sup>2</sup> et de sanitaires.

Il est proposé au conseil de fixer ainsi les conditions de mises à disposition de ce commerce :

- Choix des locataires par le bureau communautaire
- Un bail précaire d'une durée maximum de 23 mois
- Un loyer mensuel de 400€ HT.

**Il est donc proposé au Conseil :**

- De valider les conditions exposées ci-dessus
- D'autoriser le Président à signer actes et pièces à intervenir

### UNANIMITE POUR

#### Décisions du bureau prises par délégation du conseil - information

##### **Marchés en procédure adaptée**

Objet	Date de décision de bureau	Fournisseur	Montant TTC
<b>Hébergement temporaire</b> Maitrise d'oeuvre	16 décembre 2010	Atelier les 3 architectes de Carhaix	60 912.28 €
<b>Hep le Bus – période de janvier à juin 2011</b> Prestataire transport	16 décembre 2010	Compagnie Armoricaine de Transport	33 893.43 €
<b>Pôle éco activités - programmiste</b>	6 janvier 2011	SAFI/SINOT	28 889.38 €

<b>Sacs de collecte sélective</b> fournisseur	6 janvier 2011	SOPAVE	32 782.36 € (prix sur labase de 350 000 sacs jaunes annuels + 140 000 sacs verts pour 4 ans et 80 000 sacs blancs sur 4 ans)
<b>TAXICOM</b> – prolongation du marché avec EFFIA du 1 <sup>er</sup> avril au 31 août 2011	20 janvier 2011		25 116 €
<b>Hébergement temporaire</b>  mission de contrôle technique  mission SPS	3 février 2011	SOCOTEC  Mahé Environnement	6 271.82€  3 320.10 €
<b>Ecole de musique - désamiantage</b>	3 février 2011	DEM7 Quimper	5100 €
<b>ZA de Kervoasdoué Ouest – marchés de travaux tranche 1 et 2 – avenants</b> Tranche 1 : <b>Lot n°1</b> – terrassements –empierrements voirie provisoire  <b>Tranche 2 :</b> <b>Lot n°1</b> terrassements – empierrements et revêtements  <b>Lot n°3</b> réseaux eaux pluviales usées et potable	10 février 2011	Ets TPR  Ets Bruneau /TPR  Ets Toulgoat	4 544.80 €  9 460.42 €  13 539.73 €

#### Conventions

Fourniture de données détaillées et actualisées sur la filière lait du territoire	6 janvier 2011	AEBEA	1000 €
--	----------------	-------	--------